

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

□ Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel**
et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

- ARRETES -

A - TEXTE DE PORTEE GENERALE

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DE L'ENVIRONNEMENT

3 sept. Arrêté n°10527 fixant les attributions et l'organisation des services et bureaux de la direction de la coopération. 774

B - TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

- Nomination 774

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

- Publication 774
- Autorisation 780

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

- Autorisation 780

- COUR CONSTITUTIONNELLE -

17 août Avis n° 001-ACC-SVC sur la conformité à la Constitution de la loi organique relative au régime financier de l'Etat 780

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCE -

- Association 781

PARTIE OFFICIELLE**- ARRETES -****A - TEXTE DE PORTEE GENERALE****MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Arrêté n° 10527 du 4 septembre 2012 fixant les attributions et l'organisation des services et bureaux de la direction de la coopération

Le ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 3-91 du 3 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
Vu la loi n° 16-2000 du 2 novembre 2000 portant code forestier ;
Vu la loi n° 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées ;
Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;
Vu le décret n° 2010-74 du 2 février 2010 portant organisation du ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement ;
Vu le décret n° 2011-558 du 17 août 2011 portant nomination de nouveaux ministres et fixant la composition du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011-737 du 12 décembre 2011 modifiant la composition du Gouvernement.

Arrête :

Chapitre 1 : Disposition générale

Article premier : Le présent arrêté fixe, conformément à l'article 16 du décret n° 2010-74 du 2 février 2010 susvisé, les attributions et l'organisation des services et bureaux de la direction de la coopération.

**Chapitre 2 : Des attributions
et de l'organisation**

Article 2 : La direction de la coopération est dirigée et animée par un directeur.

Elle est chargée, notamment, de :

- participer à l'élaboration de la politique de coopération en matière de développement durable, de gestion et de conservation des écosystèmes forestiers et de préservation de l'environnement ;
- promouvoir la coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière de développement durable, de gestion et de conser-

vation des écosystèmes forestiers et de préservation de l'environnement ;

- participer aux travaux des commissions mixtes ;
- assurer les relations avec les sociétés forestières en vue des actions de coopération avec les partenaires ;
- veiller à l'application des conventions, des protocoles d'accord et des contrats ;
- participer aux conférences et aux séminaires internationaux relatifs au développement durable, aux forêts, à la faune, aux aires protégées et à l'environnement ;
- entretenir les relations avec les organismes intergouvernementaux et internationaux en vue de la coopération dans le domaine de sa compétence ;
- promouvoir la coopération avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales en matière de développement durable, de gestion et de conservation des écosystèmes forestiers ainsi que de préservation de l'environnement ;
- assister le personnel étranger ayant des accords avec le ministère dans l'établissement des visas de séjour ;
- tenir le répertoire des étrangers évoluant dans le secteur forestier ;
- suivre les questions des frontières entre le Congo et les pays voisins dans le domaine de sa compétence.

Article 3 : La direction de la coopération, outre le secrétariat, comprend :

- le service de la coopération bilatérale ;
- le service de la coopération multilatérale.

Section 1 : Du secrétariat

Article 4 : Le secrétariat est dirigé et animé par un chef de secrétariat, qui a rang de chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de :

- réceptionner et expédier le courrier ;
- analyser sommairement les correspondances et autres documents ;
- saisir et reprographier les correspondances et autres documents administratifs ;
- et, d'une manière générale, exécuter toute autre tâche qui peut lui être confiée.

Section 2 : Du service de la coopération bilatérale

Article 5 : Le service de la coopération bilatérale est dirigé et animé par un chef de service.

Il est chargé, notamment, de :

- promouvoir et assurer la coopération bilatérale ;
- élaborer les documents relatifs à la participation aux commissions mixtes ;
- préparer, participer et suivre les commissions mixtes ;
- suivre les questions de frontières entre le Congo et les Etats voisins dans le domaine de sa compétence ;

- suivre les questions de l'intégration sous-régionale et régionale ;
- suivre et analyser l'évolution des relations entre le Congo et les autres pays ;
- veiller à l'application des accords bilatéraux : conventions, protocoles d'accord et contrats ;
- participer aux conférences, aux foras, aux foires et aux séminaires internationaux ;
- préparer et suivre toute activité sous-régionale, régionale et internationale qui intègre la dynamique du développement durable, de gestion et de conservation des écosystèmes forestiers et de préservation de l'environnement ;
- promouvoir et encourager le partenariat entre la ministre et les opérateurs économiques ;
- assurer les relations avec les sociétés relevant du domaine de sa compétence en vue des actions de coopération avec les partenaires ;
- entretenir les relations bilatérales d'information en vue de la coopération dans le cadre des forêts, de la gestion des produits de la faune, de leurs dérivés et des produits forestiers non ligneux ainsi que de la préservation de l'environnement ;
- participer à la recherche de financements pour la réalisation des plans, programmes et projets ;
- assurer le suivi des projets ou initiatives de coopération avec les partenaires ;
- évaluer et envisager les perspectives de coopération ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre des décisions et recommandations des institutions africaines et internationales ;
- évaluer les besoins et rechercher les possibilités de formation des agents auprès des partenaires.

Article 6 : Le service de la coopération bilatérale comprend :

- le bureau de la coopération avec les pays développés ;
- le bureau de la coopération avec les pays émergents et en développement ;
- le bureau des accords internationaux.

Sous-section 1 : Du bureau de la coopération avec les pays développés

Article 7 : Le bureau de la coopération avec les pays développés est dirigé et animé par un chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de :

- promouvoir et assurer la coopération bilatérale avec les pays développés dans le domaine de sa compétence ;
- préparer, participer et suivre les travaux des commissions mixtes ;
- veiller à l'application des accords bilatéraux avec les pays développés en matière de développement durable, de gestion et de conservation des écosystèmes forestiers et de préservation de l'environnement ;
- identifier les sources de financement pour la réalisation des plans, programmes et projets ;
- participer aux conférences, foras, foires et sémi-

- naires nationaux et internationaux ;
- élaborer les documents relatifs à la coopération bilatérale avec les pays développés en matière de développement durable, de gestion et de conservation des écosystèmes forestiers et de la préservation de l'environnement ;
- promouvoir, encourager et suivre les questions relatives aux partenariats stratégiques ;
- évaluer les besoins et rechercher les possibilités de formation des agents ;
- suivre la situation politique des pays développés et émergents en vue d'une coopération efficace.

Sous-section 2 : Du bureau de la coopération avec les pays émergents et en développement

Article 8 : Le bureau de la coopération avec les pays émergents et en développement est dirigé et animé par un chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de :

- promouvoir et assurer la coopération bilatérale avec les pays émergents et en développement dans le domaine de sa compétence ;
- préparer, participer et suivre les travaux des commissions mixtes ;
- veiller à l'application des accords bilatéraux avec les pays émergents et en développement ;
- identifier les sources de financement pour la réalisation des plans, programmes et projets ;
- préparer et suivre toute activité sous-régionale, régionale et internationale qui intègre la dynamique du développement durable, de gestion et de conservation des écosystèmes forestiers et de préservation de l'environnement ;
- élaborer les documents relatifs à la coopération avec les pays émergents et en développement ;
- participer aux conférences, foras, foires et aux séminaires nationaux et internationaux ;
- promouvoir, encourager et suivre les questions relatives aux partenariats stratégiques ;
- participer et préparer les documents de coopération en matière de développement durable, de gestion et de conservation des écosystèmes forestiers et de préservation de l'environnement ;
- évaluer les besoins et rechercher les possibilités de formation des agents auprès des partenaires.

Sous-section 3 : Du bureau des accords internationaux

Article 9 : Le bureau des accords internationaux est dirigé et animé par un chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de :

- participer à l'élaboration des accords internationaux, protocoles d'accord entre le ministre et les partenaires bilatéraux ;
- assurer le suivi des procédures de ratification ou d'adhésion des accords internationaux ;
- veiller à la mise en œuvre des conventions, traités et accords internationaux auxquels le Congo fait partie dans le domaine de sa compétence ;

- tenir la banque de données sur les conventions, traités et accords internationaux auxquels le Congo fait partie ;
- connaître du contentieux entre le ministère et ses partenaires et proposer des solutions ;
- assurer la collecte et la conservation des conventions, traités et accords internationaux ;
- assister le personnel étranger ayant des accords avec le ministère dans l'établissement des visas de séjour.

Section 3 : Du service de la coopération multilatérale

Article 10 : Le service de la coopération multilatérale est dirigé et animé par un chef de service.

Il est chargé, notamment, de :

- promouvoir et assurer la coopération multilatérale dans le domaine de sa compétence ;
- veiller à l'application des accords multilatéraux ;
- promouvoir la coopération avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales ;
- participer aux conférences et aux séminaires internationaux relatifs au développement durable, aux forêts, à la faune, aux aires protégées et à l'environnement ;
- entretenir les relations avec les organismes internationaux et intergouvernementaux en vue d'une coopération dans le cadre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement ;
- participer à la préparation des réunions relatives au développement durable, à la gestion et à la conservation des écosystèmes forestiers et de la préservation de l'environnement dans le cadre de l'Union Africaine et des organisations continentales ;
- suivre toutes les questions des Nations Unies dans le domaine de sa compétence ;
- suivre les activités des organisations non gouvernementales.

Article 11 : Le service de la coopération multilatérale comprend :

- le bureau de la coopération avec les organismes, internationaux, intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales ;
- le bureau chargé des questions du bassin du Congo ;
- le bureau des Nations Unies ;
- le bureau de gestion des engagements internationaux.

Sous-section 1 : Du bureau de la coopération avec les organismes internationaux, intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales

Article 12 : Le bureau de la coopération avec les organismes internationaux, intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales est dirigé et animé par un chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de :

- suivre et évaluer la coopération avec les organismes internationaux, intergouvernementaux ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales ;
- veiller à l'application des conventions internationales et des accords multilatéraux ;
- participer aux conférences, foires, foras, séminaires nationaux et internationaux dans le domaine de sa compétence ;
- identifier les organismes de financement pour la réalisation des plans, programmes et projets ;
- promouvoir la coopération avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales en matière de développement durable, de gestion et de conservation des écosystèmes forestiers ainsi que de la préservation de l'environnement ;
- établir et tenir à jour la banque de données des organisations non gouvernementales ;
- identifier, suivre et évaluer l'activité des organisations non gouvernementales ;
- veiller à l'application des conventions internationales et des accords concernant les organisations non gouvernementales ;
- suivre et actualiser les répertoires sur les projets des organisations non gouvernementales en cours avec les Etats et les organisations internationales, régionales, sous-régionales et les partenaires nationaux.

Sous-section 2 : Du bureau chargé des questions du bassin du Congo

Article 13 : Le bureau chargé des questions du bassin du Congo est dirigé et animé par un chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de :

- préparer, participer, analyser et suivre les activités du bassin du Congo ;
- suivre et évaluer l'action du Congo au sein du bassin du Congo ;
- suivre la dynamique de l'intégration sous-régionale ;
- analyser et suivre l'activité des partenaires, parties prenantes aux questions concernant le bassin du Congo.

Sous-section 3 : Du bureau des Nations Unies

Article 14 : Le bureau des Nations Unies est dirigé et animé par un chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de :

- suivre les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de sa compétence ;
- suivre et évaluer l'action du Congo au sein des Nations Unies ;
- suivre et analyser les activités des agences du Système des Nations Unies en matière de développement durable, d'économie forestière et de l'environnement ;

- préparer et participer aux réunions des Nations Unies en matière de développement durable, de gestion des écosystèmes forestiers et de la préservation de l'environnement ;
- suivre et analyser les conclusions des conférences internationales sous l'égide des Nations Unies, relatives au développement durable, à l'économie forestière et à l'environnement.

Sous-section 4 : Du bureau de gestion des engagements internationaux

Article 15 : Le bureau de gestion des engagements internationaux est dirigé et animé par chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de :

- assurer, avec les points focaux des conventions internationales le suivi des engagements financiers internationaux du Congo ;
- tenir une banque de données sur tous les engagements internationaux dans le domaine de sa compétence ;
- collecter, conserver et gérer les données nécessaires au paiement des contributions du Congo et en assurer le suivi ;
- préparer avec les structures habilitées les documents relatifs aux engagements financiers du Congo auprès des différents organismes ;
- connaître du contentieux financier entre le Congo et les différents organismes et veiller à leur règlement.

Chapitre 3 : Dispositions diverses et finales

Article 16 : Les chefs de service et de bureau sont nommés par arrêté du ministre.

Article 17 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 3 septembre 2012

Henri DJOMBO

B - TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

NOMINATION

Arrêté n° 10427 du 4 septembre 2012. M. **MOUCKINY (Magloire Fabrice)**, né le 6 mars 1973 à Pointe-Noire, de nationalité congolaise, titulaire d'une licence en droit, option : droit privé, obtenue à l'université Marien NGOUABI de Brazzaville, est nommé huissier de justice, commissaire-priseur.

L'intéressé est autorisé à ouvrir un office dans le ressort de la cour d'appel de Pointe-Noire.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

PUBLICATION

Arrêté n° 10643 du 4 septembre 2012. L'arrêté n° 3194 du 11 juillet 2008 portant publication de la liste des conseillers départementaux et municipaux à l'issue des élections locales du 29 juin 2008 est modifié ainsi qu'il suit :

Département de la Cuvette-Ouest

District d'Okoyo

Au lieu de : **OVAGA (Jean Daniel)**, démissionnaire,
Lire : **NTSAYOUGUI (Edouard)**, troisième sur la liste des indépendants.

District de Kellé

Au lieu de : **AKOUANGO (Gabriel)**, démissionnaire,
Lire : **ALOMBAGOYE (Augustine)**, sixième sur la liste du RMP.

Département de la Bouenza

District de Tsiaki

Au lieu de : **NKOUA (Edouard)**, décédé,
Lire : **NTSIBI (Guy Richard)**, quatrième sur la liste du RMP.

Département de la Lékoumou

District de Mayéyé

Au lieu de : **MBAMA (Armand Gaston)**, démissionnaire,
Lire : **MOUKONO (Julienne)**, cinquième sur la liste du RMP.

Le reste sans changement.

Arrêté n° 10644 du 4 septembre 2012. Les résultats des élections législatives, scrutins du 15 juillet et du 5 août 2012 se présentent ainsi qu'il suit :

Département du Kouilou

Circonscription électorale : Loango
Titulaire : **BOUITI VIAUDO (Roland)**
Suppléant : **TCHIBINDA (Alain)**
Groupement politique : MAR

Circonscription électorale : Hinda
Titulaire : **LOEMBET née NITOU-LANDOU (Véronique)**

Suppléant : **NGOMA (Odette)**
Groupement politique : MAR

Circonscription électorale : Kakamoeka
Titulaire : **MABIALA (Alexandre)**
Suppléant : **LABROUSSE (Dovy)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Madingo-kayes
Titulaire : **TENGO (Laurent)**
Suppléant : **TCHISSAMBOU (Jean Baptiste)**
Groupement politique : MAR

Circonscription électorale : Mvouti 1
Titulaire : **KILOEMBA (Amédée)**
Suppléant : **MATOMBE (Paul)**
Groupement politique : RDPS

Circonscription électorale : Mvouti 2
Titulaire : **COUSSOUD MAVOUNGOU (Aimé Martin Parfait)**
Suppléant : **MAKOSSO (Martin Nicaise)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Nzambi
Titulaire : **BONGO MAVOUNGOU (Raymond)**
Suppléant : **SAFOU YALA (Paul)**
Groupement politique : PCT

Département de Pointe-Noire

Circonscription électorale : Tié-Tié 1
Titulaire : **NKODIA KYND (Gaëtan)**
Suppléant : **MBOUNGOU (Pierre)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Tié-Tié 2
Titulaire : **KITOMBO NGOKO (Alphonse)**
Suppléant : **NANITELAMIO (Jean)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Mvou-Mvou 1
Titulaire : **TCHYSTERE TCHICAYA (Jean Marc)**
Suppléant : **LOEMBET SAUTHAT née NDIAY (Fatou)**
Groupement politique : RDPS

Circonscription électorale : Mvou-Mvou 2
Titulaire : **TCHIGNOUMBA BOUMBA (Gilbert Paul)**
Suppléant : **LOEMBA (Pascal)**
Groupement politique : Indépendant

Circonscription électorale : Loandjili 1
Titulaire : **MAVOUNGOU ZINGA (Mabio)**
Suppléant : **LOUNDOU (Jacques Didier)**
Groupement politique : RDPS

Circonscription électorale : Loandjili 2
Titulaire : **MILANDOU (Claude Abraham)**
Suppléant : **GUIMBI (Jean Albert)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Lumumba 1
Titulaire : **NDINGA (Alexis)**

Suppléant : **NGANDZIAMI (Simplice Gaëtan Gontran)**
Groupement politique : Indépendant

Circonscription électorale : Lumumba 2
Titulaire : **IBEYABO (Alphonsine)**
Suppléant : **TALL (Ibrahim)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Lumumba 3
Titulaire : **MAVOUNGOU (Maurice)**
Suppléant : **BELI (Victor)**
Groupement politique : MAR

Circonscription électorale : Ngoyo
Titulaire : **FOLLO (Isaac Raymond)**
Suppléant : **BIKANI (Antoinette)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Mongo Mpoukou
Titulaire : **LOEMBE (Delphin)**
Suppléant : **NOMBO (Jean Baptiste)**
Groupement politique : RDPS

Circonscription électorale : Tchiamba-Nzassi
Titulaire : **MAVOUNGOU MAKAYA (Jean-Baptiste)**
Suppléant : **BOUYOU MANGOFO (Anatole)**
Groupement politique : RDPS

Département du Niari

Circonscription électorale : Dolisie 1
Titulaire : **FOUTOU (Guillaume)**
Suppléant : **MAMBASSELE (Camille)**
Groupement politique : UPADS

Circonscription électorale : Dolisie 2
Titulaire : **SAYI (Honoré)**
Suppléant : **KAYA MVOULA (Brice)**
Groupement politique : UPADS

Circonscription électorale : Banda
Titulaire : **KOUMBA (Justin)**
Suppléant : **BAHELOULA (Philippe Valois)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Divenié
Titulaire : **NKOUKA- MAGANGA YOGO (Marianne)**
Suppléant : **BAVIKA (Georges)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Kibangou
Titulaire : **IGNOUMBA (Serge Victor)**
Suppléant : **NGOYI (Basile)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Kimongo
Titulaire : **MAHOUNGOU MASSILA (Yves Bernard)**
Suppléant : **GUIMBI (Michel)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Londela-Kayes
Titulaire : **LOUELA BOUMBA (Jean)**
Suppléant : **MABIKA MBOUMBA (Samson Jean)**
Groupement politique : Indépendant

Circonscription électorale : Louvakou
Titulaire : **NGUIMBI (Pierre Michel)**
Suppléant : **MAVOUNGOU (Jean Aimé)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Makabana
Titulaire : **MABIALA (Pierre)**
Suppléant : **NTSAMBA (Léon)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Mayoko
Titulaire : **LEYINDA (Alain Pascal)**
Suppléant : **MIKOUNGUI (Dieudonné)**
Groupement politique : UPADS

Circonscription électorale : Mbinda
Titulaire : **LEOUOBO (Marcel)**
Suppléant : **IBONGA (Jean Geoffroy)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Mougoudou Nord
Titulaire : **LENGOMA (Dieudonné)**
Suppléant : **MAKOSSO (Marcel)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Mougoudou Sud
Titulaire : **KOUA (Alphonse)**
Suppléant : **VIMBA (Gyslain Achile)**
Groupement politique : Indépendant

Circonscription électorale : Mossendjo
Titulaire : **TSALABIENDZE (Joseph)**
Suppléant : **NGOULOUBI SAYI (Erick)**
Groupement politique : Indépendant

Circonscription électorale : Moutamba
Titulaire : **MAVOUNGOU-NGOT (Jean Michel)**
Suppléant : **MOUKALA (Gabriel)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Nyanga
Titulaire : **NZENGUI MOMBO (Handel Laury)**
Suppléant : **NGUIMBI DEBOUMS (Léopold)**
Groupement politique : Indépendant I

Circonscription électorale : Yaya
Titulaire : **OUSSO (Emile)**
Suppléant : **LIKIBI (Florent)**
Groupement politique : PCT

Département de Lékoumou

Circonscription électorale : Sibiti 1
Titulaire : **KIGNOUMBI KIA MBOUNGOU (Joseph)**
Suppléant : **OLIBOME (Françoise)**
Groupement politique : UPADS

Circonscription électorale : Sibiti 2
Titulaire : **MOUNGALA (Thierry Lézin)**
Suppléant : **MBOU (André)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Bambama
Titulaire : **TSOUMOU MOUKASSA (Adrien)**
Suppléant : **MOUKOUITI (Albert)**

Groupement politique : UPADS

Circonscription électorale : Komono
Titulaire : **TSEKE MOUKILA (Jean)**
Suppléant : **TSIBA (Maurice)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Mayéyé
Titulaire : **MFOUTOU (Simon)**
Suppléant : **GONG (Marcel)**
Groupement politique : UPADS

Circonscription électorale : Zanaga
Titulaire : **NGOUBILI (Charles David)**
Suppléant : **KIBIMI**
Groupement politique : PCT

Département de la Bouenza

Circonscription électorale : Madingou
Titulaire : **MOUDOUDOU (Placide)**
Suppléant : **DAMBA née MAYOUMA (Sidonie)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Boko-Songho
Titulaire : **BOUNKOULOU (Benjamin)**
Suppléant : **BAMENGUINA (Jean Claude)**
Groupement politique : UR

Circonscription électorale : Kayes
Titulaire : **BIDIMBOU (Michel)**
Suppléant : **BABOKA NGOÏ**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Kingoué
Titulaire : **SIBALY (Jean)**
Suppléant : **KIMPE (Antoine)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Loudima
Titulaire : **TSATY MABIALA (Pascal)**
Suppléant : **MALONDA KENGA**
Groupement politique : UPADS

Circonscription électorale : Mabombo
Titulaire : **KALLA (Marcel)**
Suppléant : **KIKAYI (Benoît)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Mfouati
Titulaire : **KOLLO (Laurent)**
Suppléant : **KAYA (Pierre)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Mouyondzi
Titulaire : **MUNARI née MABONDZO (Claudine)**
Suppléant : **MAMPASSI (Albert)**
Groupement politique : MUST

Circonscription électorale : Nkayi
Titulaire : **MABONZO (André Emile)**
Suppléant : **KIMOUNOU (Emmène Victor)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Tsiaki
 Titulaire : **BATI (Benoît)**
 Suppléant : **MANKITA (Joseph)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Yamba
 Titulaire : **NGOMA MBOUNGOU (Ulrich)**
 Suppléant : **KALA-KALA NDOUNDOU (Benjamin)**
 Groupement politique : MUST

Département du Pool

Circonscription électorale : Kinkala
 Titulaire : **KOLELAS (Parfait Guy Brice)**
 Suppléant : **BATIMA (Rehodule)**
 Groupement politique : MCDDI

Circonscription électorale : Boko
 Titulaire : **GOMAS (Anicet)**
 Suppléant : **NAYIOULA (Raphael)**
 Groupement politique : Indépendant

Circonscription électorale : Goma-tsé-tsé
 Titulaire : **KOLELAS MIANKONGO (Théodorine)**
 Suppléant : **YIDICKA (Marc)**
 Groupement politique : MCDDI

Circonscription électorale : Ignié
 Titulaire : **EBINA (José Cyr Adélarde)**
 Suppléant : **MAMPIEME (Bruno Christian De Dieu)**
 Groupement politique : Indépendant

Circonscription électorale : Kimba
 Titulaire : **MAYELA (Stéry Etienne)**
 Suppléant : **SAROUISSE (Jean)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Kindamba
 Titulaire : **MVOUBA (Isidore)**
 Suppléant : **NGOUYOU (Martin)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Loumo
 Titulaire : **MIATABOUNA (Enock)**
 Suppléant : **NKONTA née NSILOULOU (Augustine)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Louingui
 Titulaire : **PAMBOU (Germaine)**
 Suppléant : **MOUTATI (Ferdinand)**
 Groupement politique : MCDDI

Circonscription électorale : Mayama
 Titulaire : **MIENAHATA (Paul)**
 Suppléant : **BOUNKOUTA (David)**
 Groupement politique : MCDDI

Circonscription électorale : Mbandza Ndounga
 Titulaire : **TCHIBAMBELELA (Bernard)**
 Suppléant : **MILANDOU (Fulgence)**
 Groupement politique : MCDDI

Circonscription électorale : Mindouli 1
 Titulaire : **MOUGANY (Yvonne Adélaïde)**

Suppléant : **TITE NTESSANI (Jean)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Mindouli 2
 Titulaire : **BETE SIBA (Emmanuel)**
 Suppléant : **BAKANA (Joseph)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Ngabé
 Titulaire : **ONDONGO (Evariste)**
 Suppléant : **INKARI (Benoît)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Vindza
 Titulaire : **YOKA (Aimé Emmanuel)**
 Suppléant : **MBAMA (Nazaire)**
 Groupement politique : PCT

Département de Brazzaville

Circonscription électorale : Makélékélé 1
 Titulaire : **LOUSSAKOU (François)**
 Suppléant : **NDOZI (André)**
 Groupement politique : RC

Circonscription électorale : Makélékélé 2
 Titulaire : **BADIABIO (Joseph)**
 Suppléant : **MBEMBA (Germain)**
 Groupement politique : MCDDI

Circonscription électorale : Makélékélé 3
 Titulaire : **BASSOUAMA (Pierre)**
 Suppléant : **MISSIDIMBANZI (Jean Baude Christ)**
 Groupement politique : PRL

Circonscription électorale : Makélékélé 4
 Titulaire : **PANDOU (Anicet Wilfrid)**
 Suppléant : **BAZEBIBOUTA (Louise)**
 Groupement politique : Indépendant

Circonscription électorale : Baongo 1
 Titulaire : **FILA née LEMINA (Isabelle Marthe)**
 Suppléant : **BEMBA (Ludovic)**
 Groupement politique : RC

Circonscription électorale : Baongo 2
 Titulaire : **FOUEMINA (Tanguy Jastel)**
 Suppléant : **SIANARD née GANGA (Marianne)**
 Groupement politique : RC

Circonscription électorale : Poto-poto 1
 Titulaire : **KOURISSA (Jean De Dieu)**
 Suppléant : **BOBOT (Pascal Edmond)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Poto-Poto 2
 Titulaire : **OPIMBAT (Charlotte)**
 Suppléant : **NGOUMBA (Gabriel)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Poto-Poto 3
 Titulaire : **OLLINGO ONIAGUE (Jean Claude)**
 Suppléant : **MAMPASSI MPIKA (René)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : MOUNGALI 1
 Titulaire : **MOUAGNI (Aimé Hydevert)**
 Suppléant : **PONDO MIAKOZOLO (Jean Claude)**
 Groupement politique : CPR

Circonscription électorale : MOUNGALI 2
 Titulaire : **MIAKASSISSA (Damien)**
 Suppléant : **ESSOUNABOULY (Sosthène)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : MOUNGALI 3
 Titulaire : **MOUSSODIA (Jean Didace Médard)**
 Suppléant : **MAYOYO (Rémy Pierre)**
 Groupement politique : Indépendant

Circonscription électorale : Ouenzé 2
 Titulaire : **BONGO (Bernard Claude Augé)**
 Suppléant : **ESSOU INKARI (Hyppolite Théodore)**
 Groupement politique : Club 2002 PUR

Circonscription électorale : Ouenzé 3
 Titulaire : **EBOUREFE (Edith)**
 Suppléant : **EYENGUE (Alain Bernard)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Ouenzé 4
 Titulaire : **MALANDA (Jean Jacques)**
 Suppléant : **MAFOUTA DIAMESSO (Gaston)**
 Groupement politique : Indépendant

Circonscription électorale : Talangai 3
 Titulaire : **OSSIOLA (Sylvestre)**
 Suppléant : **ONDONGO (Patrick)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Talangai 4
 Titulaire : **ELENGA (Faustin)**
 Suppléant : **NGOULOU MONKA**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Talangai 5
 Titulaire : **IKIA SASSOU N'GUESSO (Claudia)**
 Suppléant : **MBOLA (André)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Mfilou 1
 Titulaire : **MALONGA (Philibert)**
 Suppléant : **NFOUTOU NKOUNGA (Antoine)**
 Groupement politique : MCDDI

Circonscription électorale : Mfilou 2
 Titulaire : **NSONDE (Jean Marie)**
 Suppléant : **NGAYOUMA (Régine Lucienne)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Madibou
 Titulaire : **BIZONZI NOUNY (Gabriel)**
 Suppléant : **BAYARD BAMAN (Dorien Helmude)**
 Groupement politique : Indépendant

Circonscription électorale : Djiri 1
 Titulaire : **TIELE-GAMBIA OLOU (Antoinette)**
 Suppléant : **IKANI OBAMBI (Maurice)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Djiri 2
 Titulaire : **KIDZIE (Hilaire Epiphane)**
 Suppléant : **DIMI (Jacob)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Ile Mbamou
 Titulaire : **NIANGA ELENGA (André)**
 Suppléant : **BOLEBOLA (Simplice Clautaire)**
 Groupement politique : PCT

Département des Plateaux

Circonscription électorale : Djambala
 Titulaire : **NGOONIMBA (Josué Rodrigue)**
 Suppléant : **KIONGHAT (Jacques)**
 Groupement politique : UFD

Circonscription électorale : Abala
 Titulaire : **OSSEBI (Henri)**
 Suppléant : **TSIMBA (François)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Allembé
 Titulaire : **SOUSSA (Louis)**
 Suppléant : **ANGUIMA AWOUELE (Grégoire)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Gamboma 1
 Titulaire : **NGOENLODELE (Hugues)**
 Suppléant : **ELAULT (Bello Belard)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Gamboma 2
 Titulaire : **GANTSIO NGAMBOU (Guy Timothée)**
 Suppléant : **MBOURANGON (Albert)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Lékana
 Titulaire : **OKOMBI SALISSA (André)**
 Suppléant : **MOULENE (Camille)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Makotimpoko
 Titulaire : **ONDZE née NGAMBOLO B.**
 Suppléant : **OKANDZE (Célestin)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Mbon
 Titulaire : **AMPION (Philippe)**
 Suppléant : **OKOULOKOULOU (Bernard)**
 Groupement politique : UPDP

Circonscription électorale : Mpouya
 Titulaire : **MBOULOU (Raymond Zéphirin)**
 Suppléant : **ANDOMOUI (Raphaël)**
 Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Ngo
 Titulaire : **GONGARAD NKOUA (Auguste Célestin)**
 Suppléant : **AMPION (François)**
 Groupement politique : UPDP

Circonscription électorale : Ollombo 1
 Titulaire : **ITOUA (Bruno Jean Richard)**
 Suppléant : **BOSSA (Fidèle)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Ollombo 2

Titulaire : **IBARA NDELI (Félix)**

Suppléant : **ONDAYE AKIERA (François)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Ongogni

Titulaire : **GAKOSSO (Jean Claude)**

Suppléant : **ONDELE (Jean Jaurès)**

Groupement politique : PCT

Département de la Cuvette-Ouest

Circonscription électorale : Ewo 1

Titulaire : **ODZOCKI (Serge Michel)**

Suppléant : **NZILA née GAROULA (Colette)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Ewo 2

Titulaire : **BININGA (Aimé Ange Wilfrid)**

Suppléant : **ELENA (Jean Marie)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Etoumbi

Titulaire : **EPOLA (Julien)**

Suppléant : **KIMBA (Martin)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Kellé

Titulaire : **OBIE (Thierry)**

Suppléant : **EDJO (Robert)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Mbama

Titulaire : **MOUELE (Serge Hubert)**

Suppléant : **NGAMOKONDA (Honoré Gaël)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Mbomo

Titulaire : **OPIMBAT (Léon Alfred)**

Suppléant : **MENDONGA ODOUMA (Maurice)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Okoyo

Titulaire : **OVAGA (Jean Daniel)**

Suppléant : **MPELA (Camille)**

Groupement politique : PCT

Département de la Cuvette

Circonscription électorale : Owando 1

Titulaire : **ONDONGO (Gilbert)**

Suppléant : **EBOLO (Emmanuel)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Owando 2

Titulaire : **OWASSA-YAUCKA (Abel Joël)**

Suppléant : **IBONGOLIOROU (Yvon Marius)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Boundji

Titulaire : **NGOKANA (Denis Auguste Marie)**

Suppléant : **ELONDZA (Barthélemy)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Loukoléla

Titulaire : **LONGOBE (Gabriel)**

Suppléant : **BOKOUMAKA (Gabriel)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Makoua

Titulaire : **AYESSA (Firmin)**

Suppléant : **KABA MBOKO (Michel)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Mossaka 1

Titulaire : **MOKOKO (Léon Raphaël)**

Suppléant : **BOMIANGO née OKOUYA (Clémence)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Mossaka 2

Titulaire : **BOPOUMBOU (Jean Marie)**

Suppléant : **BOYEMBE (Christian)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Ngoko

Titulaire : **AMBETO (Blaise)**

Suppléant : **OKONDZA (Jean Frédéric)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Ntokou

Titulaire : **OKOULA (Edouard Roger)**

Suppléant : **OSSANGO (Jean Christophe)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Oyo

Titulaire : **SASSOU NGUESSO (Denis Christel)**

Suppléant : **YOKA (Justin)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Tchikapika

Titulaire : **BOUYA (Jean Jacques)**

Suppléant : **EKONDI (Fulbert)**

Groupement politique : PCT

Département de la Sangha

Circonscription électorale : Ouesso

Titulaire : **NDINGA MAKANDA (Accel Arnaud)**

Suppléant : **AKOLBOUTH (Destin)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Mokeko

Titulaire : **MBOUMA (Albert)**

Suppléant : **ZIBOTH (Marf Claudel)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Ngbala

Titulaire : **ANIABA (Pierre Symphorien)**

Suppléant : **NGOZOCK MESSIKA**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Pikounda

Titulaire : **IBRAHIM DIAWARA**

Suppléant : **CHISSO (Adelaïde Rufine)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Sembé

Titulaire : **NDOUANE DAMBERT (René)**

Suppléant : **MIKIELEKO (Paul)**

Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Souanké
Titulaire : **ZONIABA AYIMESSONE (Henri)**
Suppléant : **BEH (Jean Claude)**
Groupement politique : PCT

Département de la Likouala

Circonscription électorale : Impfondo
Titulaire : **MOKA (Alain)**
Suppléant : **NDANIAKA (Louise)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Bétou
Titulaire : **SABAYE (Ferdinand)**
Suppléant : **BELEMBO (Auguste)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Bouanela
Titulaire : **MANGONDO (Gerry Gérard)**
Suppléant : **MOPENDA KOUMOU (Barnabé)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Dongou
Titulaire : **MANIA (Venance)**
Suppléant : **BELEMENE DZAMOND (Hilaire)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Epéna 1
Titulaire : **TONO (Marie Louise)**
Suppléant : **MOLOUMBA (Pierrot Jean Marc)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Epéna 2
Titulaire : **BATHEAS (Jean Marie)**
Suppléant : **ETEKKA (Florent)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Enyellé
Titulaire : **DJOMBO (Henri)**
Suppléant : **BANZANI (Sébastien Rigobert)**
Groupement politique : PCT

Circonscription électorale : Liranga
Titulaire : **ETEKKA YEMETH (Valère)**
Suppléant : **NIANGA OBASSI née KOBILLO (Pauline)**
Groupement politique : PCT

AUTORISATION

Arrêté n° 10913 du 7 septembre 2012. M. GAPO (Gaston), ancien ministre, domicilié Brazzaville, B.P. : 14359, est autorisé à acquérir deux armes de chasse.

- un fusil de type calibre 12
- un fusil de type 14 mm.

Dès qu'il sera en possession de ses armes, M. **GAPO (Gaston)** devra se soumettre à la réglementation en vigueur notamment se munir d'un permis de port d'arme réglementaire dans les 48 heures de leur acquisition.

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

AUTORISATION

Arrêté n° 10645 du 4 septembre 2012. M. BATALA (Etienne), assistant sanitaire généraliste, admis à la retraite, est autorisé à implanter et ouvrir un cabinet de soins infirmiers, sis dans la rue Kibangou n° 92, commune de Nkayi (département de la Bouenza).

Les activités à mener dans ce cabinet concernent :

- l'exécution des prescriptions des médecins ;
- les soins infirmiers ;
- l'éducation, l'information et la communication ;
- la référence des patients au centre de santé intégré et à l'hôpital de base ;
- l'élaboration des rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) adressés à la direction départementale de la santé via la circonscription socio-sanitaire.

Le personnel devant y évoluer fait l'objet d'une autorisation après examen des dossiers des intéressés par les services compétents de la direction générale de la santé.

M. **BATALA (Etienne)** est tenu d'informer les autorités compétentes de tout changement d'adresse ou de toute cessation d'activités.

Le cabinet de soins infirmiers de M. **BATALA (Etienne)** est placé sous le contrôle technique de la direction départementale de la santé de la Bouenza à laquelle seront adressés les rapports périodiques des activités avec ampliation à la direction générale de la santé.

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

- COUR CONSTITUTIONNELLE -

Avis n° 001-ACC-SVC du 17 août 2012 sur la conformité à la constitution de la loi organique relative au régime financier

de l'Etat

La Cour Constitutionnelle,

Saisie par lettre datée, à Brazzaville, du 8 août 2012 et enregistrée, au secrétariat général de la Cour, le 9 août 2012 sous le n° CC-SG-071 par laquelle le secrétaire général du Gouvernement transmet à la Cour pour avis de conformité, suivant la procédure d'urgence, la loi organique relative au régime financier de l'Etat ;

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n° 1-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation et fonctionnement de la Cour cons-

titutionnelle ;

Vu le décret n° 2012-681 du 29 mai 2012 portant nomination des membres de la Cour constitutionnelle ;

Vu le règlement intérieur de la Cour constitutionnelle ;

Ensemble les pièces du dossier ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

Considérant que le secrétaire général du Gouvernement, agissant par délégation conformément; à l'article 33 alinéa 4 de la loi organique n° 1-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle, a transmis, à la Cour constitutionnelle, pour avis de conformité, la loi organique relative au régime financier de l'Etat ;

Considérant qu'en vertu de l'article 148 alinéa 2 de la Constitution « La Cour constitutionnelle est saisie, pour avis de conformité, avant la promulgation des lois organiques... » ;

Considérant que le mode de présentation du budget est réglé, selon l'article 128 alinéa 1^{er} de la Constitution, au moyen d'une loi organique ; que c'est, précisément, l'objet de la loi organique relative au régime financier de l'Etat soumise à la Cour pour avis de conformité, laquelle a pour finalité la détermination des règles diverses afférentes aux lois de finances et des principes liés à la gestion du budget de l'Etat, à l'établissement des responsabilités des acteurs de leur mise en œuvre, à la comptabilité et aux comptes de l'Etat ;

Considérant que la loi dont s'agit ne comporte aucune disposition contraire à la Constitution ;

Emet l'avis :

Article premier.- La loi organique relative au régime financier de l'Etat est conforme à la Constitution.

Article 2.- Le présent avis sera notifié au Président de la République, à l'Assemblée nationale, au Sénat et publié au Journal officiel.

Délibéré par la Cour constitutionnelle en sa séance, du 17 août 2012, où siégeaient :

Auguste ILOKI

Vice-président

Marc MASSAMBA - NDILOU

Membre

Delphine EMMANUEL-ADOUKI

Membre

Nadia Josiane Laure MACOSSO

Membre

Thomas DHELLO

Membre

Jacques BOMBETE

Membre

Justin BALLAY-MEGOT

Membre

Antonin OKOKO

Secrétaire général

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCE -

ASSOCIATION

Département de Brazzaville

Création

Année 2012

Récépissé n° 362 du 6 août 2012.

Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**ASSOCIATION DES ENTRAINEURS DE CYCLISME AU CONGO**", en sigle "**A.E.C. C.**". Association à caractère socio-sportif. *Objet* : organiser et développer le cyclisme en intéressant les jeunes congolais à la pratique de ce sport ; inciter et encourager la formation des entraîneurs dans le cadre du cyclisme. *Siège social* : n° 54, rue Souka, Moutabala, Mfilou, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 7 juin 2012.

Imprimé dans les ateliers
de l'Imprimerie du Journal Officiel
B.P.: 2087 Brazzaville

